

FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATIONS/TIC

1- INTRODUCTION

Divers mécanismes innovants sont expérimentés au niveau international pour le financement des infrastructures. Ces mécanismes sont souvent mis à profit lors de la recherche de financement privé et/ou public des infrastructures de télécommunications/TIC.

Pour le financement des infrastructures plusieurs modes de financement ont été utilisés dans le secteur des Postes, télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information. Ce sont :

- Les financements bis et multilatéraux dont notamment la Banque Mondiale qui a fait un Don du financement du Câble sous-marin ACE;
- Les financements hautement concessionnels de la Chine qui ont la caractéristique de couvrir à la fois, le financement de grands projets structurants (cas des projets (i) modernisation des réseaux de Sotelgui et (ii) Backbone national à fibre optique, long de 4 000Km).

Pour la réalisation des projets de télécommunications, les modes de financement proposés sont les suivants :

2- MODES DE FINANCEMENTS PROPOSES

2.1 Financement en BOT

Ce mode de financement procure l'avantage d'ouvrir des opportunités de réalisation rapide de l'infrastructure par un investisseur ayant son plan d'exploitation défini d'accord parties.

Risques : Changements technologiques rapides dans le secteur, pouvant engendrer l'avènement de nouveaux produits plus performants et plus adaptés aux besoins des consommateurs. Le BOT ne peut assurer une garantie de flexibilité adaptée à l'évolution technologique.

Au plan commercial il y a un risque à ce que les produits soient vendus plus chers avec des offres susceptibles d'altérer le jeu de la concurrence. Manque d'équité possible.

2.2 Financement par Prêts concessionnels

Les financements avec des Prêts concessionnels couvrent :

- des financements multilatéraux qui sont le fait d'organismes tel la Banque Mondiale (Restructuration du secteur des Postes et télécommunications), des financements bilatéraux qui proviennent d'organismes nationaux particuliers créés dans certains pays industrialisés ou émergent (EXIMBANK de Chine) ;

Risques : L'absence d'accompagnement du processus ou de l'encadrement des réalisations conduit à :

- la prolongation excessive de la durée de réalisation des projets ayant pour conséquence, le risque d'atteindre le moratoire et parfois commencer des remboursements d'intérêts avant même la mise en service du projet ;
- des manques à gagner pour le pays sur les projets porteurs et rentables ;
- des réalisations imagées qui ont pourtant fait l'objet de sorties de fonds.

2.3 Financement sur dons non remboursables : La Guinée a bénéficié de la Banque Mondiale d'un Don non remboursable de 30 Millions d'EUROS qui ont permis le financement :

- de l'atterrissement du câble sous-marin ACE à Conakry
- du Programme WARCIP-Guinée ;

2.5 Financement BND : Le financement Budget National de Développement est régi par des considérations qui ne sont pas souvent maîtrisées par le Département initiateur des Projets de Télécommunications. Les allocations budgétaires annuelles sont souvent et de beaucoup en deçà des prévisions.

2.6 Financement en Partenariat Public Privé (PPP)

Bien que ce genre de financement est de loin celui qui est encouragé par des institutions crédibles telle la Banque Mondiale, son application sur des projets d'un coût aussi élevé que celui du Backbone national (400 Millions de Dollars), appel à du pessimisme d'autant plus que les utilisateurs potentiels que sont les opérateurs du GSM, évoluent dans une logique financière des Multinationales desquelles ils répondent.

Comme conséquence, la réalisation par tronçons jugés rentables risque de prendre le pas sur la réalisation globale du Backbone en tant que projet structurant intégrateur de l'économie nationale et devant couvrir en deux ans tout le pays.

Aussi, l'absence d'une législation appropriée et propre au financement PPP en Guinée pourrait être le handicap majeur au montage financier PPP.

3- METHODE UTILISEE POUR LA RECHERCHE DE FINANCEMENT

3.1 Identification du projet par les services du Ministère

Deux cas sont possibles :

- (i) identification de projets par nécessité de développer le réseau ou d'améliorer ses performances : cas de la modernisation du réseau de Sotelgui, d'extension de plateformes d'abonnés, de modernisations de réseaux de câbles... ;
- (ii) identification de projets par adhésion technologique (besoin de s'adapter à l'environnement international dû par des innovations technologiques) : cas de

- l'atterrissement du câble sous-marin, de l'installation du Point d'échange Internet, du rapatriement du nom de domaine de 1^{er} niveau (.GN) ;
- (iii) identification de projets pour répondre à des besoins exprimés par l'administration générale : cas du réseau métropolitain (e-Gouvernement).

3.2 Requêtes de financement

(i)-Une fois qu'un projet est identifié, un exposé de motifs est préparé par les services du Ministère. Puis une lettre/requête signée par le Ministre d'Etat, à laquelle est joint l'exposé des motifs, est envoyée sous forme de requête à un Bailleur de fonds potentiel. C'est le point de départ du Processus.

(ii)-Après réception et examen de la requête certains bailleurs demandent une invitation pour se rendre en Guinée sur le terrain pour s'enquérir des réalités du terrain. Ce fut le cas du projet ACE.

Après la visite de terrain, certains bailleurs proposent une convention de financement et d'autres se contente d'un protocole d'entente qui est sensé les aider à intéresser d'autres bailleurs au projet ciblé. A date aucun protocole d'entente n'a encore abouti à des financements concrets.

(iii)-D'autres bailleurs exigent la disponibilité d'une étude (technique, financière et économique) pour disposer de la visibilité avant de s'engager. Ce fut le cas de d'Eximbank de Chine pour le projet Backbone, dont les études avaient été réalisées par l'UIT.

(iv)- Des exposés de motifs bien préparés et supportés par une requête du Ministre d'Etat et de son implication personnelle, aboutit parfois au financement de certains projets par le BND : cas du Projet de réseau métropolitain.

4- RECOMMANDATIONS

1-Les projets pour qu'ils soient bancables, devront faire l'objet d'études de faisabilité qui intégreront à la fois les aspects techniques, économiques et environnementaux. Pour y aboutir, cette composante devra être budgétisée et opérationnalisé soit par le personnel des bureaux de Stratégie, soit par des cabinets spécialisés en relation avec les Bureaux d'Etudes. Cela aura l'avantage de créer parmi les cadres des Bureaux d'Etudes, certaines expertises sur des profils innovants liés aux nouvelles technologies.

2-Si le PPP peut offrir des avantages multiples d'infrastructures nouveaux ou existants afin d'améliorer les services fournis et la gestion d'installations relevant jusqu'ici du secteur public, des mesures d'incitation sont nécessaires, notamment : i) l'amélioration du climat de l'environnement des affaires, la réforme du cadre institutionnel et juridique ; ii) l'amélioration des capacités des cadres de l'administration publique pour pouvoir accompagner le processus ; et iii) la disponibilité d'une banque de projets susceptibles d'intéresser le secteur privé.